

## F.A.Q. sur la tarification

### Pourquoi les tarifs de l'EBAG et du Conservatoire de musique évoluent-ils ?

Les élus d'Annemasse Agglo souhaitent permettre aux enfants des foyers les plus défavorisés d'accéder plus facilement à l'offre d'enseignement culturel. Le territoire compte parmi les plus inégalitaires de France.... C'est pourquoi cette tarification au taux d'effort, qui s'adapte aux revenus et à la composition des foyers, a été retenue.

### Quels sont les cours concernés par cette évolution tarifaire ?

Pour l'EBAG, la révision porte uniquement sur les **tarifs « résidents »** suivants :

- Cours enfants des pratiques amateurs
- Stages Bozarts Vacances
- Bébébozarts

### Concrètement, quels seront les changements de cette évolution tarifaire ?

Pour l'EBAG, on passe d'un tarif unique à une **tarification au taux d'effort appliqué au Quotient Familial (QF) (mode de calcul CAF)**.

### Comment puis-je estimer le tarif qui me sera appliqué ?

Un **simulateur** est mis à votre disposition sur le site internet de l'établissement pour vous aider à estimer le tarif qui vous sera appliqué.

### Quels documents sont nécessaires pour utiliser le simulateur de tarification ?

Vous aurez besoin d'une attestation CAF à jour en priorité.

À défaut, vous pouvez fournir votre avis d'imposition avec vos revenus annuels (ligne « total des salaires et assimilés » sur votre déclaration d'impôts) et le nombre de parts fiscales, ou pour les travailleurs étrangers, un certificat de salaire et le livret de famille en totalité ou équivalent.

### **Ai-je toujours droit à une réduction si je suis plusieurs cours ou que j'ai plusieurs enfants ?**

Oui ! A l'EBAG, vous pouvez bénéficier de -30% dès le deuxième cours d'un même foyer.

### **Est-ce que le *Pass culture* fonctionne sur les nouveaux tarifs ?**

Oui ! Le Pass Culture est officiellement mis en place depuis 2022 pour offrir des avantages et des réductions spéciales aux usagers des établissements d'enseignements artistiques.

### **Quand l'évolution tarifaire s'applique-t-elle ?**

Pour les cours de la saison 2024-2025